

AFFICHAGE DES PRIX

HONORAIRES

Barèmes à compter du 01/04/2017

VENTE :

- ✓ 20 % TTC sur la part comprise entre 0 € et 50 000 € *.
- ✓ 17 % TTC sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 € *.
- ✓ 15 % TTC sur la part excédent 100 001 € *.

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas particulier

LOCATION :

Rémunération à la charge du bailleur et du preneur :

- | | | |
|--|---|--------------------|
| - Etat des lieux d'entrée ou de sortie | } | 3€/M ² |
| - Frais liés à la visite | | 12€/M ² |
| - Frais liés à la constitution du loyer | | |
| - Frais liés à la rédaction du contrat de location | | |

GESTION :

- Honoraires de 6% TTC du loyer charges comprises
- Adhésion à l'assurance de loyer impayé : Voir contrat d'assurance SACCAP en agence

